

Natura 2000 dans le Vexin français

n° 4
Novembre 2010

Parc naturel régional du Vexin français

Editorial



Rappeler que nous sommes en 2010 l'année mondiale de la Biodiversité, c'est bien.

C'est notre devoir d'agir localement dans un contexte régional, national et international face au constat global de perte de la biodiversité.

Et c'est urgent. Si la protection est importante, la gestion l'est d'autant plus et ce sur le long terme. C'est dans ces actions que l'intervention de l'homme est nécessaire et vitale.

Michel Vampouille, ancien Vice-Président à l'environnement du Parc et mon prédécesseur, avait dans un précédent édito mis l'accent sur l'intérêt des sites Natura 2000 du territoire du Parc. Le réseau des sites Natura 2000 est bien avancé aujourd'hui. Les Parcs se doivent d'être exemplaires et de faire profiter de leurs expériences les autres territoires. Les communautés de communes ou communautés d'agglomération qui ont en charge l'aménagement du territoire peuvent aussi devenir des territoires relais. En effet, les objectifs Natura 2000 doivent être inscrits dans leurs politiques d'aménagement, que ce soit dans les documents d'urbanisme ou dans les projets d'équipement.

J'ajouterai enfin que le réseau Natura 2000 constitue un projet européen qui participe à la mise en place du "schéma régional de cohérence écologique" (SRCE) qui sera élaboré conjointement par l'Etat et les régions en 2012. Ce schéma appelé également et plus communément depuis la Grenelle « Trame Verte et Bleue » constitue le maillage nécessaire au maintien de la biodiversité. Ces trames relieront entre elles les grandes zones de biodiversité et passeront soit sur des espaces agricoles soit sur des espaces urbanisés. Tous les usages seront à considérer et montreront que l'homme est au centre de ce grand défi. La nécessaire concertation entre tous les acteurs concernés devra permettre un large consensus qui apportera la preuve que protection des milieux ou des espèces n'est pas incompatible avec un développement durable du territoire.

Catherine RIBES,
Vice-Présidente du Parc, en charge de l'environnement

Les sites Natura 2000 du Vexin

- Coteaux et boucles de la Seine
- Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents
- Chiroptères du Vexin français

Actualités

Le document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents » est terminé et a été validé au dernier Comité de Pilotage du 15 janvier 2010. Après analyse en Préfecture des Yvelines puis du Val d'Oise, Pierre-Henry MACCIONI, Préfet du Val d'Oise, a approuvé et signé le document d'objectifs le 16 août dernier.

Les actions décrites dans le DOCOB vont donc pouvoir être mises en place.

Un comité de pilotage (COPIL) s'est rassemblé le 12 octobre 2010 pour élire le nouveau président du COPIL et pour désigner la structure animatrice pour le site.

Président du COPIL : Alain HUBER, conseiller municipal à Amenucourt

Structure animatrice : Parc naturel régional du Vexin français

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

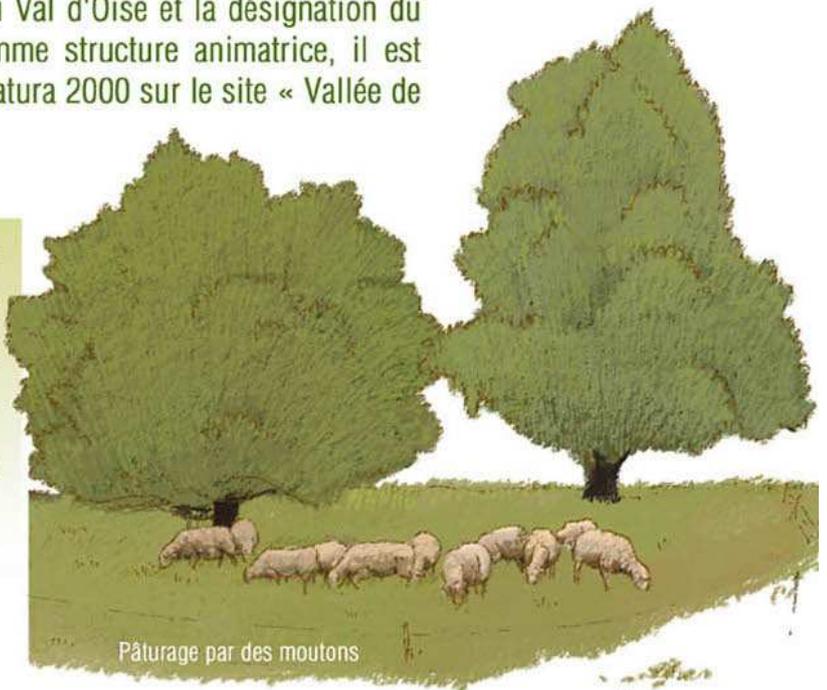
Quels contrats Natura 2000 sur le site Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents ?

Avec la signature du DOCOB par le Préfet du Val d'Oise et la désignation du Parc naturel régional du Vexin français comme structure animatrice, il est maintenant possible de signer des contrats Natura 2000 sur le site « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents ».

Les milieux ouverts sont bien représentés avec 52% de la surface du site classé en Natura 2000. Sont pris en compte tous les milieux ouverts, secs ou humides : surfaces agricoles, prairies, mégaphorbiaies...

Les travaux prévus dans les contrats sur les milieux ouverts sont :

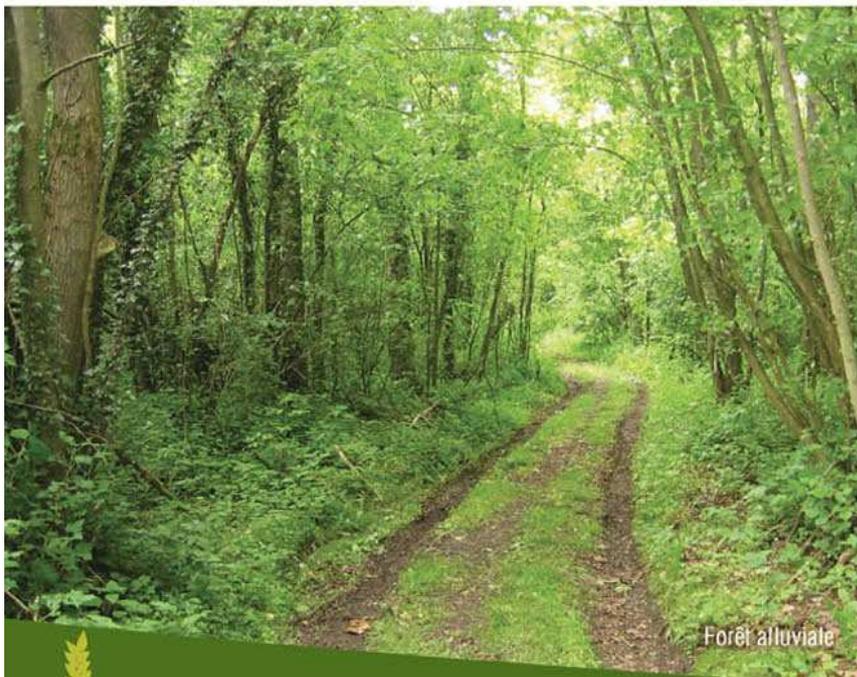
- restaurer les milieux ouverts ;
- entretien par fauche ou par pâturage ;
- débroussaillage d'entretien ;
- amélioration et création de couverts herbacés ;
- création de bandes ou de parcelles enherbées ;
- réhabilitation et entretien des haies, des alignements d'arbres, des arbres isolés, des vergers, des bosquets.

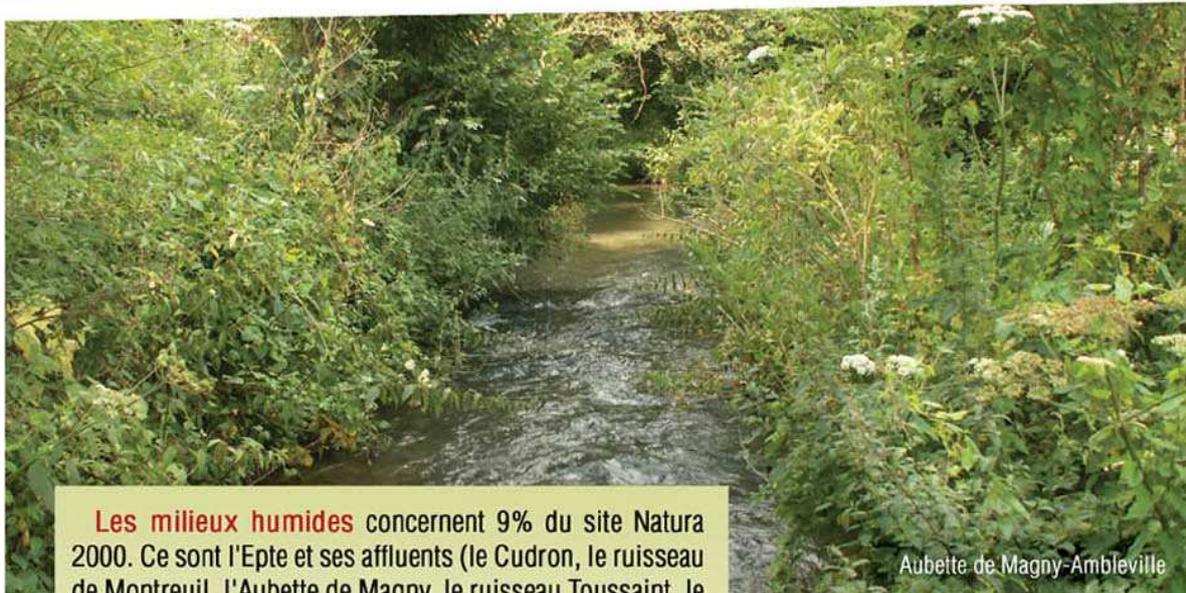


Les milieux boisés représentent 37% de la surface du site et appartiennent pour une grande majorité à des propriétaires privés. Même si les forêts font l'objet d'un plan de gestion, conforme aux préconisations du document d'objectifs, les contrats forestiers sont possibles.

Les travaux prévus dans les contrats sur les milieux boisés sont :

- entretenir et restaurer les ripisylves ;
- favoriser les arbres à cavité, sénescents ou morts sur pied ;
- favoriser les dégagements ou débroussailllements manuels ;
- réduire l'impact des dessertes en forêt pour protéger les habitats et les espèces sensibles situés à proximité ;
- favoriser des modes de gestion favorables à la biodiversité sous peupleraies ;
- reconverter des vieilles peupleraies en boisements alluviaux.





Aubette de Magny-Ambleville

Les milieux humides concernent 9% du site Natura 2000. Ce sont l'Epte et ses affluents (le Cudron, le ruisseau de Montreuil, l'Aubette de Magny, le ruisseau Toussaint, le ru de Genainville, le ru de Chaussy) et les zones humides de fond de vallée (sources, tourbières, mares, fossés).

Les travaux prévus dans les contrats sur les milieux humides sont :

- restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et sa dynamique érosive ;
- entretien des canaux et fossés ;
- décapage sur des placettes en milieu humide ;
- entretien des formations végétales hygrophiles ;
- aménager et restaurer les annexes hydrauliques ;
- restaurer et entretenir les mares ;
- restaurer les frayères ;
- effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons.



petit Rhinolophe

Pour les exploitants agricoles qui possèdent des parcelles sur le site Natura 2000, il est possible de contractualiser des MAET (Mesures agri environnementales territoriales) selon les thématiques ci-dessus. 17 MAET sont disponibles et des réunions d'information seront réalisées en fin d'année pour avoir la possibilité de contractualiser dès la prochaine déclaration PAC.

Deux autres actions sont aussi disponibles pour tous les acteurs sur l'ensemble du site Natura 2000 :

- lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- protection des cavités d'hibernation à chauves-souris.

Si vous êtes intéressé par la signature d'un contrat Natura 2000 ou tout simplement avoir plus d'informations, vous pouvez contacter Céline PRZYSIECKI, chargée de mission Natura 2000 au Parc naturel régional du Vexin français depuis le 1^{er} mars 2010.



bruyère
cendrée



Un contrat Natura 2000 sur le site Coteaux et Boucles de la Seine

Le 1^{er} contrat Natura 2000 a été signé sur le site des « Coteaux et boucles de la Seine » sur la Boucle de Moisson (78) sur la partie classée Réserve Naturelle Régionale, propriété de la Région Ile-de-France et gérée par l'Agence des Espaces Verts.

Ce contrat Natura 2000 se situe sur l'entité du site dénommé « Landes et forêts de la Boucle de Moisson ». Il s'agit de terrasses alluviales remarquables pour les groupements végétaux présents, comme les pelouses sur sable ou les landes à Callune et Genêt. L'avifaune est composée d'espèces rares et variées pour la région tels que l'Œdicnème criard, l'Engoulevent d'Europe, l'Alouette lulu, le Milan noir, les Pics...



Landes - Boucle de Moisson

© N. Prou/AEV

Pour ces milieux particuliers, la fermeture naturelle des zones de landes et de pelouses conduit à l'appauvrissement du milieu et, en conséquence des espèces d'intérêt communautaire. Aussi dans le cadre du contrat Natura 2000, des financements sont prévus pour des travaux d'ouverture du milieu.

Ce contrat non agricole et non forestier est prévu pour une durée de 5 ans. On y réalise :

- du débroussaillage puis de l'entretien régulier par girobroyage avec exportation des rémanents sur environ 30 hectares ;
- de l'étrépage sur une zone de 1 000 m² ;
- du débroussaillage léger avec exportation de rémanents sur environ 4 hectares.

L'exportation des rémanents est effectuée pour éviter l'enrichissement trop fort du milieu.

D'autres contrats, finançant pour partie ou à 100% les travaux à réaliser, peuvent être mis en place sur tous les habitats d'intérêt communautaire de ce site Natura 2000.



Cavité à Saint Gervais

Le DOCOB du site Chiroptères du Vexin français : où en est-on ?

Le site Natura 2000 « Chiroptères du Vexin français » a été désigné en 2006. Le comité de pilotage de ce site est présidé par Martine PANTIC, Maire de Saint-Cyr-en-Arthies avec pour vice-présidente Monique DESMEDT, Maire de Saint-Gervais.

Concernant quatre communes du Parc, le site Natura 2000 "Chiroptères du Vexin français" est composé de cavités souterraines sur 20 hectares. Celles-ci sont les sites d'hivernage des chauves-souris et il est important d'en protéger les entrées pour faciliter leur hibernation, période sensible pour leur survie en hiver.

Le Parc, opérateur du site depuis mi mai 2009, est chargé d'élaborer le document d'objectifs pour la gestion du site Natura 2000.

La première partie du document d'objectifs, qui correspond au diagnostic du site, a été présentée lors du Comité de Pilotage qui s'est déroulé le 8 décembre 2009. Cette partie diagnostic permet de présenter le réseau Natura 2000, de décrire les cavités et leur intérêt et de présenter les chauves-souris présentes dans le Vexin et plus particulièrement sur le site Natura 2000.

Afin de finaliser le document d'objectifs et dresser une liste de mesures de gestion à mettre en place, un groupe de travail thématique sur les chauves-souris a été mis en place afin de rassembler les acteurs et scientifiques dans le domaine. Une liste d'engagements pour le respect des cavités est aussi élaborée pour constituer la future charte Natura 2000 du site.





Les pelouses calcaires

Les pelouses calcaires sont des formations herbacées sèches, plus ou moins rases, correspondant généralement à un stade pionnier. On les nomme « pelouse » parce que la végétation est dominée par des graminées plus basses que dans les prairies.

Caractéristiques du milieu

L'épaisseur du sol sur la roche calcaire est faible, donnant un milieu naturellement pauvre en éléments nutritifs. Le calcaire étant perméable, l'eau ne reste pas dans le sol, facilitant la sécheresse du milieu.

Les pelouses calcaires se trouvent en général sur les versants sud des vallées, l'intensité du soleil augmente due à la pente et à l'exposition.

Par ces caractéristiques, les valeurs patrimoniales écologiques et paysagères des pelouses sont considérables ; elles méritent une attention particulière.

Faune et flore présentes



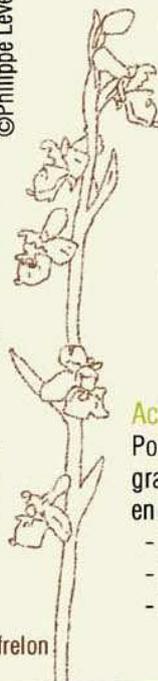
Lézard vert

©Philippe Levêque

La combinaison sol, exposition, climat fait apparaître la grande diversité faunistique et floristique, originale et adaptée, des pelouses calcaires : insectes, araignées, lézards, petits mammifères, orchidées...

Elles abritent de nombreuses espèces végétales dont plusieurs sont rares ou très rares. C'est le cas de certaines Orchidées et plantes méditerranéennes, comme l'Astragale de Montpellier. Les pelouses accueillent également de nombreux insectes (papillons, criquets...) et reptiles (lézards).

Ophrys frelon



Répartition dans le Vexin

On trouve les plus grands ensembles de pelouses calcaires d'un seul tenant essentiellement sur les coteaux de la Seine et quelques unes sur les versants de la vallée de l'Epte.

Mais, il existe également tout un réseau de petites pelouses sur les versants des autres vallées du Parc (Sausseron, Viosne, Aubette de Meulan, Aubette de Magny...).

Menaces et évolution

Le milieu de pelouse calcaire est en recul et localement menacé puisqu'il évolue : d'abord par des graminées, puis une végétation d'arbustes comme l'aubépine ou le prunelier et enfin des arbres.

Deux raisons majeurs à cette dégradation :

- 1** la régression des grands et petits herbivores, la déprise de l'élevage ou encore les plantations d'arbres qui sont souvent responsables de l'enrichissement rapide d'une grande partie des pelouses calcaires, au détriment de la biodiversité qu'elles abritaient et qui, en conséquence, évoluent rapidement vers le boisement.
- 2** des causes économiques et techniques qui entraînent l'abandon des modes de gestion provoquant la fermeture des pelouses.

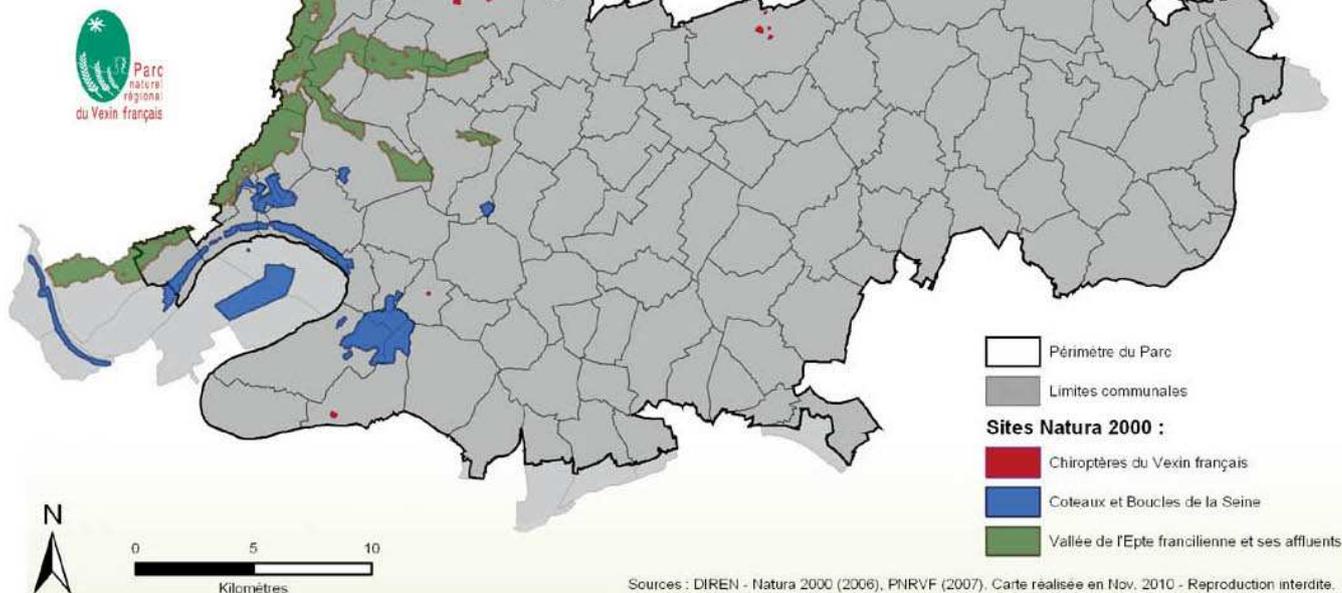
Actions mises en place pour la conservation

Pour lutter contre la fermeture du milieu par les graminées et la végétation arbustive, les actions à mettre en place sont :

- le débroussaillage
- la fauche
- le pâturage.



Les zones Natura 2000 gérées par le Parc naturel régional du Vexin français



Les communes concernées par Natura 2000

Coteaux et boucles de la Seine :

Amenucourt, Bennecourt, Chaussy, Chérence, Follainville-Dennemont, Freneuse, Gommecourt, Haute-Isle, Jeufosse, La Roche-Guyon, Maudétour-en-Vexin, Moisson, Mousseaux-sur-Seine, Port-Villez, Saint-Martin-la-Garenne, Vétheuil, Vienne-en-Arthies

Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents :

Ambleville, Amenucourt, Bray-et-Lô, Buhy, Chaussy, Genainville, Gommecourt, Hodent, Limetz-Villez, Maudétour-en-Vexin, Montreuil-sur-Epte, Omerville, Saint-Clair-sur-Epte, Saint-Gervais

Chiroptères du Vexin français :

Chars, Follainville-Dennemont, Saint-Cyr-en-Arthies, Saint-Gervais

Contact

Céline PRZYSIECKI
Parc naturel régional du Vexin français
Maison du Parc
95450 THÉMÉRICOURT
Tél : 01 34 48 66 09
Mail : c.przysiecki@pnr-vexin-francais.fr

Et retrouvez toutes les actualités et informations sur les sites Natura 2000 du Vexin français sur : <http://sitesnatura2000duvexin.n2000.fr>



Yvelines
Conseil général